

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL527

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

I.- A l'alinéa 28, après le mot : « respect », insérer les mots : « du présent article ».

II.- En conséquence, au même alinéa 28, supprimer les mots : « des dispositions du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.